



**CAS PRATIQUE SUR LA MENSUALISATION
DES ASSISTANTES MATERNELS**

**Accueil sur une année complète
(52 semaines comprenant les congés payés du salarié)**

Cas : L'enfant est accueilli 8 heures par jour.

5 jours par semaine

Les parents ont 5 semaines de congés comme l'assistante maternelle. L'année complète se calcule sur 52 semaines, y compris les congés payés de l'assistante maternelle.

Salaire brut de base sur le minima conventionnel de **2,26 euros** de l'heure au 01/07/05 ; **2,33 euros** au 01/07/06.

Les parents prennent 1 semaine en février, 3 semaines en août et une semaine en décembre, comme l'assistante maternelle.

Calcul de la mensualisation :

$$\frac{2,26 \times 40 \text{ H} \times 52 \text{ semaines}}{12} = \mathbf{391,73 \text{ Euros}}$$
 de salaire brut mensuel de base au 01/07/05

$$\frac{2,33 \times 40 \times 52 \text{ semaines}}{12} = \mathbf{403,87 \text{ Euros}}$$
 de salaire brut mensuel de base au 01/07/06

Périodes	Salaires
Janvier 2006	391,73 Euros
Février 2006	293,80 Euros 1 semaine de congés payés des parents (salaire mensualisé moins une semaine de congé sans solde puisque l'assistante maternelle n'avait pas acquis de congés payés à la date de départ en congé des parents) = 120 (nombre d'heures réellement travaillées) / 160 (nombre d'heures qui auraient dû être travaillées sans absence) x 391.73
Mars 2006	391,73 Euros
Avril 2006	391,73 Euros
Mai 2006	391,73 Euros
<i>12,5 jours ramenés à 13 jours ouvrables de congés ont été acquis au cours de cette période</i>	
Juin 2006	391,73 Euros
Juillet 2006	403,87 Euros
Août 2006	3 semaines de congés payés des parents = pour l'assistante maternelle (2 semaines de 6 jours ouvrables de Congés payés + 15 août (jour fériés payés) + 1 jour de congé payé + 3 jours sans solde + le reste du mois en garde normale) soit 351,19 Euros soit [(20 x 8) / (23 x 8) x 403,87]
Septembre 2006	403,87 Euros
Octobre 2006	403,87 Euros
Novembre 2006	403,87 Euros
Décembre 2006	326,94 Euros soit [(17 x 8) / (21 x 8) x 403.87], 1 semaine de congés payés des parents (salaire mensualisé moins une semaine de congé sans solde puisque l'assistante maternelle n'avait pas acquis de congés payés à la date de départ en congé des parents)
Janvier 2007	403,87 Euros
Février 2007	302,90 Euros soit [(15 x 8) / (20 x 8)], 1 semaine de congés payés des parents (salaire mensualisé moins une semaine de congé sans solde puisque l'assistante maternelle n'avait pas acquis de congés payés à la date de départ en congé des parents)
Mars 2007	403,87 Euros
Avril 2007	403,87 Euros
Mai 2007	403,87 Euros

30 jours ouvrables de congés ont été acquis au cours de cette période et que l'assistante maternelle pourra prendre à partir du 1^{er} Juin 2007..

Juin 2007	403,87 Euros	
Juillet 2007	403,87 Euros	
Août 2007	403,87 Euros	3 semaines de congés payés des parents et de l'assistantes maternelles =(1 semaine de salaire et 3 semaines de congés payés
Septembre 2007	403,87 Euros	
Octobre 2007	403,87 Euros	
Novembre 2007	403,87 Euros	
Décembre 2007	403,87 Euros	1 semaine de congés payés des parents et de l'assistante maternelle
Janvier 2008	403,87 Euros	
Février 2008	403,87 Euros	
Mars 2008	403,87 Euros	1 semaine de congés payés des parents et de l'assistante maternelle
Avril 2008	403,87 Euros	
Mai 2008	403,87 Euros	

Au 31/10 il reste 6 jours de CP à L'assistante maternelle (hors 5^{ème} semaine), elle a donc droit à 2 jours de CP supplémentaire au titre du fractionnement

30 jours ouvrables de congés ont été acquis de cette période

Sous réserve de leur acquisition au cours de la période de référence, les congés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris, la rémunération due au titre des congés se substitue au salaire de base.

Remarque : les dates de congés payés de l'employeur et de l'assistante maternelle sont à définir au contrat de travail pour éviter tous litiges ultérieurs.